

Canada
Province de Québec
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 27 novembre 2023 à 18h45, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présents

Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard, Éric Chassé, Pierre Lévesque et Jean-Denis Morel

Est absent

Aucun

Est également présente

M. Hendrick M. Larouche, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h45 par M. Michel Bergeron, maire

196-12-23 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution*
 - 3.1 *Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-01 décrétant l'imposition des taxes, compensation, tarifs et redevances municipales pour l'année 2024*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

197-12-23 3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET REDEVANCES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le conseiller Lucien Boily donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2024-01 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes, des compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2024.

Monsieur le conseiller Lucien Boily dépose et présente le projet de règlement mo 2024-01 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes, des compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2024.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 28 novembre 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h48 et se termine à 18h48.

198-12-23 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 18h49.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron maire, à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron, maire

M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier